

La convention internationale sur la diversité biologique mise à mal.



Entrée en vigueur en 1993, la Convention sur la diversité biologique (CBD) qui a été ratifiée jusqu'à présent par 196 Etats reste et demeure une belle occasion pour défendre la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection des ressources génétiques.

Pourtant, on continue de compter quelques indécis à la cause écologique dans un monde où l'importance de la diversité biologique pour le présent et pour les générations futures n'est plus à démontrer. De plus en plus, certaines activités humaines contribuent à réduire le nombre d'espèces vivantes à travers une agriculture intensive et des épandages massifs, de produits phytosanitaires, une pêche intensive et élevage industriel, une chasse d'espèces protégées et une déforestation accrue.

La biodiversité englobe l'ensemble des espèces animales et végétales vivantes sur terre (et dans les mers). La biosphère abriterait entre 5 et 30 millions d'espèces (estimation). Environ 1,7 million d'espèces animales sont répertoriées, et chaque année de nouvelles espèces sont répertoriées. Malheureusement, de nombreuses espèces disparaissent également, souvent à cause des actions irresponsables de la société humaine.

Dans un contexte mondial marqué par la pandémie du Covid-19, où les rassemblements humains sont impossibles pour célébrer la journée mondiale de la biodiversité, des actions symboliques sont encouragées.

A savoir : de reconsidérer nos relations avec les milliers d'oiseaux migrateurs qui viennent chez nous et à entreprendre des initiatives locales pour les protéger ainsi que leurs habitats. Egalement, d'intensifier nos actions tendant à les protéger et à protéger leurs habitats qui sont en perpétuel déclin presque partout à travers le monde.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité